



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 06/06/2023

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Début des soldes d'été le 28 juin

Conformément à l'arrêté ministériel du 27 mai 2019 fixant les dates et heures de début des soldes ainsi que leur durée en application de l'article L. 310-3 du code de commerce, les soldes d'été 2023 débuteront le **mercredi 28 juin 2023 à 8 heures** et prendront fin le mardi 25 juillet 2023, soit une durée de quatre semaines.

Ces dates s'appliquent à la vente en magasin ainsi qu'à la vente en ligne sur internet.

Les commerçants ne peuvent écouler que leur marchandise en stock, à des prix réduits.

La distinction entre les articles soldés et non soldés doit être clairement affichée et les rabais doivent être signalés par rapport à un prix de référence réel qui est le prix le plus bas pratiqué au cours des 30 jours précédents l'offre.

À noter que les limitations de garanties sur les soldes sont illégales : un article soldé bénéficie des mêmes garanties en matière de défaut de fabrication non apparent ou de service après-vente que tout autre article.

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Victor FLEURY

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : victor.fleury@creuse.gouv.fr

Bureau départemental

de la communication interministérielle



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse